



ACADÉMIE DE STRASBOURG

Liberté
Égalité
Fraternité

Cabinet du Recteur

Rectorat

Affaire suivie par :
Martine Arbogast
Tél. 03 88 23 37 21
Mél : martine.arbogast@ac-strasbourg.fr

6 rue de la Toussaint
67975 Strasbourg cedex 9
Références : cab/ma/2023-78

Monsieur Pierre KLEIN
Président de la Fédération Alsace bilingue
11 rue Mittlerweg
68025 COLMAR Cedex

Strasbourg, le 12 avril 2023

Monsieur le Président,

Cher Pierre Klein,

Votre demande d'ouverture de classes immersives avec un enseignement exclusif en langue régionale a retenu toute mon attention.

Comme j'ai eu l'occasion de le rappeler, j'ai opté pour la mise en place des parcours immersifs « Tomy Ungerer » intégrant une faible quantité de français. Le Directeur général de l'enseignement scolaire a validé cette modalité, alors même qu'elle déroge à la Constitution, cette dernière prévoyant un enseignement minimal à hauteur de 50% de français. Il a été sensible à mes arguments réduisant la part du français à 25% de l'horaire d'enseignement, pour permettre aux enfants alsaciens de bénéficier d'un enseignement dans les trois langues, allemand, alsacien et français. Le parcours « Tomy Ungerer » est le seul à proposer un apprentissage dans trois langues différentes, l'allemand et l'alsacien pouvant être considérés comme deux langues distinctes, même si elles constituent deux déclinaisons de la langue régionale selon la définition de mon prédécesseur, le recteur Pierre Deyon.

Mon choix a été guidé par la volonté de donner à tous les enfants alsaciens l'opportunité de suivre ce parcours en maternelle, même s'ils ne grandissent pas dans un environnement germanophone ou dialectal. La possibilité de s'exprimer en français permet de rassurer les parents, notamment dans le cadre d'une prise en charge de leur enfant en matière de sécurité. Il permet également la continuité d'un cursus scolaire réussi en cas de sortie du parcours immersif pour une intégration dans une filière bilingue ou classique. Les élus des communes d'implantation des parcours immersifs, rencontrés lors des réunions d'informations, ont d'ailleurs été sensibles à cet argument qui leur semble être un élément favorisant l'attractivité de ce parcours inédit.

Dès leur entrée en CP, les enfants sont soumis à des évaluations nationales en mathématiques et en français ce qui doit être le cas de tous les parcours de ce type. Il est donc primordial qu'ils aient les mêmes chances de réussite, peu importe leur parcours de scolarisation. La présence du français comme langue d'apprentissage et d'enseignement me semble être une condition préalable.

Ces modalités ont également été validées par les inspecteurs de l'éducation nationale, experts de la pédagogie et des apprentissages de l'enfant. Afin de garantir un enseignement en adéquation avec les exigences pédagogiques du parcours, le cycle de formations avec des universitaires et des conseillers pédagogiques en langue vivante a d'ores et déjà débuté. Grâce au fonds commun abondé par nos partenaires, la Région Grand Est, la Collectivité européenne d'Alsace et l'Etat, l'élaboration de ressources en allemand et en alsacien est également en cours à l'heure actuelle.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Bien à vous

Le Recteur de l'académie.
Olivier Faron